

Commune de CHAMPNEUVILLE**Séance du Conseil Municipal****L'an deux mille onze, le 19 avril.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 11 avril 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf, Valérie CROISSANT et Jérôme GROSSE. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas HERTKORN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

Objet de la délibération 2011-127 : vote du budget primitif 2011 du Service des Eaux (annule délibération N° 2011-119)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 du service des eaux de Champneuville au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement.

Affectation de résultat : Investissement : + 1178,72 €

Fonctionnement : + 14 652,50 €

BP 2011 : Recettes de fonctionnement : 14302 € + report 14 652e = 28 954 €

Dépenses de fonctionnement : 28 954 €

Recettes d'investissement : 19 755 + report 1179 € = 20 934 €

Dépenses d'investissement : 11 602 €

Objet de la délibération 2011- 128 : Plan de financement de la mairie et du secrétariat (annule délibération N° 2011-126)

Dépenses : 116 734 €			
Ressources	Plafond	Montant	% de la dépense
D E T R	Maxi=40% de 130000	46 693	40,00
CODECOM	20 % de 40000	8 000	6,85
C G - GIP		0	0
Région - Feder		10 000	8,57
Meuse Energie nouvelle		10 000	8,57
Reserve Parlementaire		0	
	Sous total aides	74 693	63,98 %
Autofinancement		22 041	18,88
Emprunt		20 000	17,14
	Sous total	42 041	36,02 %
	Total	116 734 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le plan de financement de cette opération de 116 734 € HT et autorise M le Maire à faire la demande de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Objet de la délibération 2011- 129 : Déviation conduite d'eau pluviale à la Clichette.

M le maire expose au conseil municipal, suite à la délibération N° 97 du 02/07/2010, les raisons qui l'ont amené à demander des devis pour dévier la conduite d'eau pluviale qui traverse le terrain privé de Mme Auzelou Danièle au lieu dit la Clichette(ex ZE 5). Plusieurs entreprises ont été contacté via le site « marches-info.fr. Après consultation des entreprises et retour des devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents le devis, le mieux disant, de l'entreprise SARL ETIENNE TP de Bayonville 08240, soit 13 760,50 € H T. Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération 2011-130 : budget de la commune affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Résultat du compte administratif 2010

	Résultat CA2009	Virement à la Section Fonct	Résultat de l'exercice 2010	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	3 130,74 €		-10321,83 €	- 7 191,09 €
Fonctionnement	87 508,28 €		+ 22 994,64 €	+ 110 502,92

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2010 : 110 502,92 €
- Affectation obligatoire : - 7 191,09 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 103 311,83 €

Objet de la délibération 2011-131 : Taux d'imposition de la commune pour 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide, comme depuis 2005, de ne pas augmenter les taux des taxes communales soit :

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 29,37 % :
- Taxe professionnelle 0,00 %

Objet de la délibération 2011-132 : vote du budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 de la commune de Champneuville, par opération, au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement.

Objet de la délibération 2011-133 : contrat de Gaëlle Raulin.

M le maire expose la situation de Mme G Raulin, déménagée à Chattancourt, et de la difficulté à réaliser les travaux d'entretien courant pour la commune de Champneuville. Son contrat venant à échéance le 31 juillet 2011, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de ne pas prolonger le contrat d'adjoint technique de 2^{ème} classe (2/35^{ème}) de Mme Gaëlle Raulin au-delà du 31 juillet 2011

Objet de la délibération 2011-134 : Pylône GSM pour Bouygues Telecom

Dans le cadre de la couverture des zones blanches pour les téléphones portables, la Société Bouygues Telecom souhaite étudier la pose d'une antenne sur le territoire de Champneuville et exploiter un réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique pour une durée de 15 ans.

Par courriel du 11 avril 2011 la société propose un protocole d'accord concernant l'implantation BOUYGTEL sur le pylône Orange France situé à Champneuville (parcelle cadastrée section AE, chemin communal, sans numéro). Ce protocole, autorise l'accès à Bouygues Telecom ou son représentant à tout terrain pour mener à bien son étude, sous réserve d'en avertir la commune avant chaque visite.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord de prévisite et tests.

Daniel LEFORT	Daniel DUBAUX	François URVOY	Cathy CHAPLET	Valérie CROISSANT
Jérôme GROSSE	Nicolas HERTKORN	Jean Marc LANHER	Andrée RENAUX	Régis VAUTRIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations a été affiché à la Mairie le 20 avril 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 avril 2011, que le nombre des membres en exercice était de 10.